

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5830

objet : **Quartier des Clochettes - Parc Victor Basch - 2° tranche de travaux d'aménagement - Fonds de concours à la Commune - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 a prévu le réaménagement du parc Victor Basch à Saint Fons.

Le programme sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Fons vise à sécuriser et valoriser le site afin de favoriser son appropriation et sa fréquentation par les habitants du quartier des Clochettes. Les interventions portent sur l'éclairage, l'installation de vidéosurveillance, la pose de jeux, la création d'un chemin pour piétons et de circulation pour modes doux.

La Communauté urbaine, par décision du Bureau n° B-2006-4612 du 2 octobre 2006, a validé sa participation à la 1ère phase de cette opération à hauteur de 25 084 € nets de taxes, sur un coût total estimé à 317 981 €.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter ces aménagements par un traitement homogène et plus qualitatif des limites et des entrées du parc, afin d'améliorer sa lisibilité, de conforter sa liaison avec le domaine public, de donner une unité et un caractère propre à l'ensemble du parc et enfin, d'améliorer la gestion des accès.

Le plan de financement de cette seconde tranche de travaux, estimée à 277 637 € TTC, serait le suivant :

- commune de Saint Fons	174 637 €
- Communauté urbaine	40 000 €
- Agence national pour la rénovation urbaine	40 000 €
- Département	23 000 €

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la 2° phase des travaux d'aménagement du parc Victor Basch à Saint Fons à hauteur de 40 000 € nets de taxes, sous forme de subvention à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 204 140 - fonction 824 - opération n° 0058.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,